

## Marie Moret à Offroy et Cie, 18 septembre 1887

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 3 p. (192r, 193r, 194r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 18 septembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45079>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [18 septembre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

# Description

Résumé Réception du courrier envoyé la veille par Offroy et Cie et renvoi d'un récépissé. Marie Moret a reçu une notice d'information concernant la souscription, désormais close, pour la construction du canal maritime de Manchester. Elle souhaite savoir s'il existe donc un marché des valeurs de ce canal, comme il en existe pour le canal de Panama ou celui de Corinthe, et comment suivre le mouvement de celui-ci. Marie Moret cite un journal financier selon lequel le gouvernement fédéral suisse émettrait un emprunt à 3,5 % ; elle souhaite savoir s'il existe des impôts sur ces valeurs suisses, elle et Émilie Dallet veulent souscrire à cet emprunt ; elle souhaite enfin savoir quelles seront les formalités de souscription d'une femme mariée sous le régime de la séparation de biens.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Banque de Paris et des Pays-Bas](#)
- [Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama](#)
- [Compagnie universelle du canal maritime de Suez](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)

Événements cités [Mariage de Jean-Baptiste André Godin et de Marie Moret \(14 juillet 1886, Guise\)](#).

Lieux cités

- [Canal de Corinthe, Corinthe \(Grèce\)](#)
- [Canal maritime de Manchester, Manchester \(Royaume-Uni\)](#)
- [Suisse](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise Familière 19 Septembre 87

Messieurs Offroy et Cie,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre d'hier et de vous retourner avec ce pli le récépissé que vous avez envoyé à ma signature.

J'ai bien reçue également votre lettre du 13<sup>er</sup> ainsi que la notice concernant le Canal de Manchester, je vous remercie de m'avoir procuré ce document. La souscription étant close, il serait intéressant pour moi de savoir, maintenant, s'il y a un marché des valeurs de ce canal, comme il y en a un des valeurs d'autres canaux en construction ; exemple : Panama et Corinthe ; et comment on en peut suivre le mouvement. Je vous serai donc obligé de ce que vous pourrez me dire à ce sujet.

Je lis dans un journal financier, que le Gouvernement fédéral suisse émet un

emprunt 3  $\frac{1}{2}$  % - prix d'émission 99  $\frac{1}{2}$  <sup>fr</sup>  
 La souscription est ouverte du 26 au 30 <sup>et</sup> ;  
 les demandes sont reçues à Paris à la  
Banque de Paris et des Pays-Bas.

— Je vous serais obligé de me dire s'il y  
 a un impôt sur ces valeurs suisses ?

— Je vaudrais avoir des titres nominatifs de cet emprunt, mais les souscriptions pourraient être diminuées si le capital souscrit dépassait les besoins. Je ne pourrais être fixée qu'après la répartition définitive. Il est dit que les titres nominatifs ne sont que de 1.000 ou 10.000 <sup>frs</sup> de capital nominal.

— D'un autre côté, ma sœur Madame Neuve Dallet désirerait aussi avoir de cet emprunt en titre nominatif.

— En cette occurrence, je viens vous prier de me dire si vous pouvez souscrire en mon nom pour trente mille francs de capital nominal ; tout libéré, de cet emprunt.

Après clôture de la souscription ; en supposant que les trente mille francs me restent, je vous demanderais de faire inscrire à mon nom deux titres nominatifs de chacun dix mille francs, et au nom de ma sœur un titre de dix mille.

— S'il y a réduction sur la souscription et selon l'importance de cette réduction, je

vous dirai alors ce qu'il y aura à faire.

Veuillez, Messieurs, me faire toutes les observations que vous jugerez utiles à mon intérêt et surtout me signaler s'il devait y avoir des formalités très-compliquées dans cette opération pour une femme mariée, même sous le régime de la séparation de biens.

Agitez je vous prie, Messieurs,  
l'assurance de ma parfaite considération

Marie Gabin